

# Coupures d'électricité dans le cadre de l'organisation des "délestages" mis en place par le Gouvernement

Du 2 décembre 2022 au 29 mars 2023



Chers Poucharramétois,

A l'heure actuelle nous n'avons pas encore reçu l'arrêté Préfectoral, toutefois, nous tenons à vous informer qu'il a été décidé par le Gouvernement, la mise en place si nécessaire de "**délestages**", c'est à dire des coupures d'électricité, c'est une situation inédite due à la concomitance de la crise ukrainienne et de l'indisponibilité d'une large partie des réacteurs du parc nucléaire français.

**Ces coupures n'excéderons pas deux heures.** Si l'on rentre dans une phase de grande tension sur l'approvisionnement, ce qui dépendra essentiellement de la température, le signal EcoWatt passera au rouge.

Dans ce cas, des mesures d'urgence pourront encore éviter les coupures : demande aux usagers de réduire au maximum la consommation, diminution de la tension de 5% sur le réseau... En dernier recours, si cela ne suffit pas, **RTE** (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité) devra déclencher des coupures, qui auront lieu entre **8h et 13h** et entre **18h et 20h** sur des zones géographique précises.

Ces délestages seront décidés par **RTE** mais opérés techniquement par **ENEDIS**, qui distribue l'électricité (qu'il y est un compteur Linky ou non).

Seront impactés par les délestages : foyers, entreprises, collectivités, administrations...

## **Comment être informé :**

**RTE**, en lien avec les services météo, sera en mesure de prévoir un risque de coupure sur un territoire donné trois jours à l'avance. A J-2, les personnes à haut risque vital seront informés par tous les moyens.

La veille de la coupure, l'annonce précise des lieux sur lesquels interviendront les coupures sera faite à 18h30 et un communiqué de presse sera diffusé à 21h30. A partir de 18h30 donc,

les clients pourront se rendre sur le site  
seront touchés le lendemain.

**MonEcoWat**, saisir leur adresse et savoir s'ils